



Commune de BRUNEHAUT

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de PERMIS D'URBANISME.

Le demandeur est M. VAN INGELGEM Jean-Pierre.

Les terrains concernés sont situés à la Rue des Bouders, 15 à 7620 WEZ-VELVAIN, cadastrés : Brunehaut 8^{ème} Division, section B n°513c et 515g.

Le projet consiste en LA RECONSTRUCTION ET RENOVATION PARTIELLE D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE EN DEROGATION A LA ZONE AGRICOLE AU PLAN DE SECTEUR et présente les caractéristiques suivantes :

- Démolition du volume secondaire en vue d'une reconstruction sur une surface de +/- 88m², similaire à la situation existante ;
- Rénovation du volume principal à front de voirie avec une volumétrie inchangée ;
- Aménagement d'un accès, d'une zone de stationnement et d'un jardin pour les abords ;
- Emploi de la tuile de ton gris pour les couvertures de toiture, brique de ton rouge pour le parement du volume secondaire et enduit sur isolant de ton gris clair/gris foncé pour le parement du volume principal ;

En dérogation de la zone agricole au plan de secteur.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial (CoDT).

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

Administration communale de Brunehaut, rue Wibault Bouchart, 11 (bureau n° 10) à 7620 BLEHARIES (*)

- les jours ouvrables de 9h à 12h ;

- les samedis 22.08.2026 et 29.08.2026 de 9 à 10 heures

Pour les consultations le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. Thomas Vander Beken, par téléphone au : 069 36 29 63 ou par e-mail : thomas.vanderbeken@commune-brunehaut.be

L'enquête publique est ouverte le 16.08.2026 et clôturée le 31.08.2026.*

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante :

Collège communal de Brunehaut, rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 BLEHARIES

- par courrier électronique à l'adresse : thomas.vanderbeken@commune-brunehaut.be

- remises à M. Thomas Vander Beken dont le bureau se trouve à (*)

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : « ENQUETE PUBLIQUE VAN INGELGEM 2026 ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de M. Thomas Vander Beken ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : (*) le 31.08.2026 à 11 heures.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est M. Thomas Vander Beken dont le bureau se trouve à (*)

Affichage de l'annexe 26 (avis d'enquête publique) sur le terrain à dater du 24.07.2026

La Directrice générale,

Par ordonnance,



La Bourgmestre,

*Période de suspension des délais du 16.07.2026 au 15.08.2026 inclus